

OBJECTIF PAYSAGER

Promouvoir l'entretien et la revitalisation du petit patrimoine

DESCRIPTION

Traditionnellement construits pour délimiter les parcelles tout en participant à l'épierrage des herbages, les murs en pierres sèches participent à la structuration du paysage en soulignant le parcellaire et le relief. Ils sont aujourd'hui appréciés pour leur valeur patrimoniale et identitaire.

La mesure vise à encourager la conservation et la remise en état des murs en pierres sèches. Sur le plan écologique, ces structures permettent aussi à une faune et à une flore spécifique de se développer.

TYPE DE MESURE

- ✓ Maintien, conservation
- ✓ Amélioration, adaptation
- ✓ Création



Source : J.-A. Perret

PRINCIPES

- Conserver un élément paysager du patrimoine agricole (héritage culturel)
- Maintenir (pour éviter la dégradation et l'abandon)

OBJECTIF DE MISE EN ŒUVRE

D'ici 2023, 100 km de murs en pierres sèches sont entretenus dans le périmètre (soit 45% annoncés) et la totalité des autres éléments bâtis sont maintenus en bon état.

EXIGENCES

- **Murs de pierres sèches :**
 - Hauteur minimale de 50 cm
 - Remonter les pierres écroulées
 - Pas de fauche systématique des bords exigée
- **Autres éléments bâtis : citernes et puits de pierres sèches, bornes**
 - Entretien, restaurer

CONTRIBUTION

Montant de la contribution annuelle

Murs de pierres sèches :

Exploitation des 2 côtés : 500.- / 1000 m

Mitoyen : 250.- / 1000 m

Citernes et puits de pierres sèches : 100.-/pièce

Bornes : 20.-/pièce

CONTRÔLE

Report sur le plan d'exploitation

Préposé agricole

SYNERGIES

Cette mesure, qui entraîne aussi un effet positif sur la biodiversité, est en synergie avec les réseaux écologiques du périmètre de projet.

PDC : S.3 - Préserver le patrimoine naturel et culturel et la biodiversité

Fiche S_34 "Renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques"

PDC : R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel

Fiche R_35 "Protéger et valoriser le patrimoine culturel"

COMMENTAIRES

La Couche SAU du canton fait foi

